

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 mars 2021**

**Rapporteur :**

**Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021 (accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Appel à projet pour la centrale photovoltaïque de Kerjéquel - Désignation du lauréat**

**Quimper Communauté a exploité, puis réhabilité la décharge de Kerjéquel, fermée au début des années 2000. Une pré étude avait établi la faisabilité d'un parc photovoltaïque sur ce site d'environ 12 ha. L'appel à projets lancé en fin 2019 a donné lieu à onze candidatures. Une négociation a été engagée avec les 4 candidats arrivés en tête de sélection. Les auditions ont eu lieu le 25 janvier dernier ; il convient à présent de désigner le lauréat de l'appel à projets.**

**La négociation** a été engagée avec les 4 candidats suivants : ENTECH/Energies en Finistère, Luxel, Total Quadran, Valeco.

Pour mémoire, les critères d'analyse des dossiers sont les suivants :

- Capacité technique et financière (40%) : ce critère permet à la collectivité de s'assurer que le projet sera bien mené à son terme ;
- Impact sur le tissu économique local (10%) : l'évaluation se fait de façon concentrique, en fonction de l'origine du candidat et/ou de son engagement à s'assurer d'une sous-traitance locale ;
- Innovation, qualité pédagogique (10%) : Ce critère permet d'évaluer le degré d'ouverture du projet vers la société civile ;
- Valorisation financière de la mise à disposition du terrain (40%) ou valorisation financière de la mise à disposition du terrain et prise de participation au capital à hauteur de 40% (40%).

Les entretiens ont pour objectif de préciser certains aspects des 4 dossiers retenus.

**Un jury** pour auditionner les candidats a été constitué parmi les membres du bureau communautaire :

- Daniel Le Bigot
- Marc Andro
- Jean-René Cornic

Pour les auditions, ce jury était accompagné de l'assistant à maîtrise d'ouvrage de Quimper Bretagne Occidentale et de la chargée de mission.

À l'issue des auditions, le classement final s'établit comme suit :

| Analyse des candidatures après auditions<br>du 25 janvier |                   |     |     |     |      |  |
|---|-------------------|-----|-----|-----|------|--|
| Candidats   | Notation pondérée |     |     |     |      |  |
|   | 40%               | 10% | 40% | 10% | 100% |  |
| Entech/Energies en 29                                     | 3,2               | 1,0 | 3,2 | 1,0 | 8,4  |  |
| Luxel   | 4,0               | 0,3 | 2,4 | 0,0 | 6,7  |  |
| Total Quadran   | 4,0               | 0,1 | 2,8 | 0,3 | 7,2  |  |
| Valeco  | 4,0               | 0,0 | 2,0 | 0,0 | 6,0  |  |

### Caractéristiques de l'offre ENTECH/Énergies en Finistère :

- Puissance électrique installée : 11 222,86 kWc. L'installation se fera au moyen de panneaux photovoltaïques assemblés en France ; par ailleurs, le process de démantèlement et de recyclage de la centrale en fin de vie sont déclinés dans l'offre ;
- Productible attendu la première année (pour un ensoleillement moyen) : 12 121,2 MWh, soit l'équivalent de la consommation (hors chauffage) de 4 490 foyers ;
- Surface occupée : 13,4 ha ;
- Loyer annuel reversé à Quimper Bretagne Occidentale : 65 000 € ;
- Une participation publique de 40% est ouverte au capital de la future société de projet, à laquelle sera adossée une offre de participation citoyenne, portée par l'association d'envergure nationale « Énergie Partagée » ;
- Début des travaux estimé (sous réserve des résultats de l'appel à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie) : 1<sup>er</sup> semestre 2022 ;

- Mise en service : mi 2023 ;
- Durée d’exploitation : 30 ans ;

### **Les points forts de l’offre :**

- Mise en place d’un partenariat entre un acteur public et un acteur privé du territoire ;
- L’ensemble des communes de Quimper Bretagne Occidentale sont membres du SDEF, qui est l’actionnaire majoritaire de la SEM Énergies en Finistère ;
- Proximité de l’entreprise ENTECH pour les interventions de maintenance ;
- Garantie de retombées économiques directes pour le territoire ;
- Emploi local : 14 000 heures pour les phases études et travaux, et création de 6 emplois pérennes sur Quimper ;
- Maîtrise du coût de la construction en intégrant un installateur dans la société ;
- Partenariats avec les écoles, les associations, afin de sensibiliser de manière transverse les élèves à l’ensemble des enjeux de la transition énergétique et à la biodiversité locale ;
- Partenariat avec les structures de formation du territoire afin de former les élèves sur site ;
- Implication des citoyens et des collectivités via des prises de participation dans la société de projet ;
- Aspects innovants : dans le cadre de cette opération, un raccordement intelligent de la centrale sera évalué avec ENEDIS, afin d’injecter uniquement l’énergie produite que le réseau peut supporter. Aussi, le déploiement d’une unité de stockage sur site sera étudié pour optimiser le cout de raccordement au réseau.

### **Estimation des retombées fiscales sur 20 ans :**

|                           | <b>Commune</b>  | <b>EPCI</b>       | <b>Département</b> | <b>Total</b>      |
|---------------------------|-----------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Taxe foncière</b>      | 10 363,68       | 1 195,81          | 8 370,67           | <b>19 930,16</b>  |
| <b>CFE</b>                | 0,00            | 165 739,21        | 0,00               | <b>165 739,21</b> |
| <b>IFER</b>               | 0,00            | 373 505,14        | 373 505,39         | <b>747 010,29</b> |
| <b>Taxe d’aménagement</b> | 20 545,20       | 0,00              | 10 272,60          | <b>30 817,80</b>  |
| <b>Total (€)</b>          | <b>30 98,88</b> | <b>540 440,16</b> | <b>392 148,51</b>  | <b>963 497,45</b> |

**Visuel d'intégration paysagère :**



\*\*\*

Après avoir délibéré (messieurs Hervé HERRY, Thomas FEREC et Alain DECOURCHELLE ne prenant pas part aux délibérations ; 6 abstentions ; 47 suffrages exprimés dont 47 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de désigner le groupement ENTECH/Énergies en Finistère lauréat de l'appel à projet ; la puissance installée sera de 11,29 Mwc pour une production moyenne annuelle de 12,12 GWh, soit l'équivalent de la consommation énergétique de 4 490 foyers, ou 2,2 % de la consommation totale d'électricité de Quimper Bretagne Occidentale sur une année ;

2 - d'acter le principe d'une entrée de Quimper Bretagne Occidentale dans la société de projet.